



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 04/10/2018
Reçu en préfecture le 04/10/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180925-2018_09_196-DE

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2018

2018-09-196 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 19 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt cinq septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Odile BONHOMME-TIBY , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Alain MAROIS , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Catherine VIANDON, Georges DELABROY, Jean Claude ABANADES, Sophie BLANCHETON, Nouredine BOUACHERA, Hélène ESTRADE, Jean-Paul GARRAUD, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Pierre-Jean MARTINET, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Sylvie BOISSEL pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY, Sophie CARRERE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Marcel BERTHOME, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Chantal DUGOURD pouvoir à Mireille CONTE-JAUBERT, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Patrick NIVET pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Annie POUZARGUE pouvoir à Thierry MARTY, Laurence ROUEDE pouvoir à Denis SIRDEY

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

FINANCES ET FISCALITE
BUDGET ANNEXE TRANSPORT : TRANSFERT D'ACTIF DU
DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu les délibérations du Conseil communautaire en date du 22 septembre 2015 et du Conseil départemental en date du 12 octobre 2015 actant le transfert de la compétence transport (Transgironde et transports scolaires) entre le Département de la Gironde et la Communauté d'agglomération du Libournais, avec effet au 1^{er} janvier 2016,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 28 novembre 2016 actant l'extension du périmètre de transfert suite à la fusion extension de la Communauté d'agglomération du Libournais avec effet au 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 9 novembre 2017 actant la mise à jour de l'inventaire comptable du patrimoine départemental dans le cadre du transfert de la compétence transport à La Cali,

Il convient d'intégrer au patrimoine communautaire les éléments d'actifs, objet de ce transfert.

L'inventaire comptable de la part correspondant à ce transfert, à la date du 1^{er} janvier 2017 et pour l'ensemble de La Cali est le suivant :

N° inventaire CD33	Description	Valeur totale de l'immo	Valeur transférée La Cali
2003R00011	Travaux réseau transGironde poteaux 2003	88 072.24	88 072.24
2004R00012	Poteaux et abribus 2004	561 683.46	327 954.75
2005R00006	Poteaux et abribus 2005	226 098.72	59 429.20
2006R00013	Poteaux et abribus 2006	317 101.17	148 271.86
2007R00011	Abris Voyageurs Trans Gironde	444 219.29	26 950.64
2008R00021	Acquisition d'abribus	345 175.17	21 800.68
2011R00023	Abribus	119 217.28	91 910.20
2015R00012	Acquisition d'abris 2015	14 515.28	4 418.40
TOTAL			768 807.97

Cette mise à jour de l'actif, validée par la paierie départementale sera effectuée par le Trésorier municipal par voie d'opérations d'ordre non budgétaires.

Il s'avère qu'aucun amortissement n'a été pratiqué par le Conseil départemental sur les biens transférés.

Il appartient donc à La Cali de calculer les amortissements qui auraient dû être comptabilisés par le CD 33 de l'année d'entrée dans son actif jusqu'à l'exercice 2017. La trésorerie les intégrera par opération « de rattrapage » non budgétaire. Ces biens seront ensuite soumis à amortissement à compter de l'exercice 2018, en application de la délibération du Conseil communautaire du 25 septembre 2017 fixant la durée d'amortissement des immobilisations.

Un tableau joint en annexe retrace l'ensemble de ces calculs.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 17 septembre 2018,
 Vu l'avis de la commission « finances et fiscalité » en date du 11 septembre 2018,

Après en avoir délibéré,
 Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'intégration des éléments d'actifs issus du transfert de la compétence transport du Conseil départemental à la Communauté d'agglomération du Libournais,
- d'autoriser la mise à jour de l'inventaire comptable de La Cali telle que décrite ci-dessus,
- de procéder, en liaison avec le receveur municipal, à la reconstitution des amortissements qui auraient dû être pratiqués par le Conseil départemental et de mettre en place les amortissements sur ces biens à compter de l'exercice 2018 tel que décrit dans l'annexe jointe à la présente délibération.

TRANSFERT D'ACTIF TRANSPORT DU CD 33 - CALCUL DES AMORTISSEMENTS									
N° inventaire CD33	Description	Valeur totale de l'immo	Valeur transférée La Cali	Reconstitution amortissements jusqu'en 2017	VNC au 01/01/2018	Imputation M43	durée restante	amortissement 2018	année de fin
2003R00011	Travaux réseau poteaux 2003	88 072.24	88 072.24	61 650.57	26 421.67	2153	6	4 403,62	2023
2004R00012	Poteaux et abribus 2004	561 683.46	327 954.75	213 170,59	114 784,16	2153	7	16 397,74	2024
2005R00006	Poteaux et abribus 2005	226 098.72	59 429.20	35 657,52	23 771,68	2153	8	2 971,46	2025
2006R00013	Poteaux et abribus 2006	317 101.17	148 271.86	81 549,52	66 722,34	2153	9	7 413,59	2026
2007R00011	Abribus Voyageurs 2007	444 219.29	26 950.64	13 475,32	13 475,32	2153	10	1 347,53	2027
2008R00021	Acquisition d'abribus 2008	345 175.17	21 800.68	9 810,31	11 990,37	2153	11	1 090,03	2028
2011R00023	Abribus 2011	119 217.28	91 910.20	27 573,06	64 337,14	2153	14	4 595,51	2031
2015R00012	Acquisition d'abribus 2015	14 515.28	4 418.40	441,84	3 976,56	2153	18	220,92	2035
TOTAL			768 807,97	443 328,73	325 479,24			38 440,40	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 04 octobre 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 04/10/2018

Reçu en préfecture le 04/10/2018

Affiché le



ID : 033-200070092-20180925-2018_09_196-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 04/10/2018
Reçu en préfecture le 04/10/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180925-2018_09_197-DE

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2018

2018-09-197 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 19 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt cinq septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Odile BONHOMME-TIBY , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Alain MAROIS , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Catherine VIANDON, Georges DELABROY, Jean Claude ABANADES, Sophie BLANCHETON, Nouredine BOUACHERA, Hélène ESTRADÉ, Jean-Paul GARRAUD, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Pierre-Jean MARTINET, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Sylvie BOISSEL pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY, Sophie CARRERE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Marcel BERTHOME, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Chantal DUGOURD pouvoir à Mireille CONTE-JAUBERT, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Patrick NIVET pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Annie POUZARGUE pouvoir à Thierry MARTY, Laurence ROUEDE pouvoir à Denis SIRDEY

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

FINANCES ET FISCALITE
BUDGET ANNEXE TRANSPORT : DÉCISION MODIFICATIVE

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Madame Anne BERTHOME présente les éléments constitutifs que traduit cette décision modificative :

- une modification liée à l'inscription de crédits supplémentaires pour le transfert d'actif du Conseil Départemental de la Gironde.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 17 septembre 2018,
 Vu l'avis de la commission finances en date du 11 septembre 2018,

Après en avoir délibéré,
 Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à ajuster les crédits comme suit :

Section de Fonctionnement						
Chapitre	Article	Sens	Objet	Budget 2018	DM	Total budget 2018
042	6811	Dépenses	Dotations aux amortissements	45 400 €	+ 40 000 €	85 400 €
Total des dépenses					+ 40 000 €	
73	734	Recettes	Versement transport	2 750 000 €	40 000 €	2 790 000 €
Total des recettes					+ 40 000 €	

Section d'investissement						
Chapitre	Article	Sens	Objet	Budget 2018	DM	Total budget 2018
020	020	Dépenses	Dépenses Imprévues	0	+ 40 000 €	40 000 €
Total des dépenses					40 000 €	
040	28153	Recettes	Amortissement des immobilisations	45 400 €	+ 40 000 €	85 400 €
Total des recettes					40 000 €	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 04 octobre 2018
 Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais



(Handwritten signature)



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 04/10/2018
Reçu en préfecture le 04/10/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180925-2018_09_198-DE

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2018

2018-09-198 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 19 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt cinq septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Odile BONHOMME-TIBY , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Alain MAROIS , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Jérôme COSNARD, Catherine VIANDON, Georges DELABROY, Jean Claude ABANADES, Sophie BLANCHETON, Nouredine BOUACHERA, Hélène ESTRADÉ, Jean-Paul GARRAUD, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Pierre-Jean MARTINET, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Sylvie BOISSEL pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY, Sophie CARRERE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Marcel BERTHOME, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Chantal DUGOURD pouvoir à Mireille CONTE-JAUBERT, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Patrick NIVET pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Annie POUZARGUE pouvoir à Thierry MARTY, Laurence ROUEDE pouvoir à Denis SIRDEY

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

FINANCES ET FISCALITE
MODIFICATION DE LA LISTE DES MEMBRES DE LA CLECT

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-Présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts,

Vu la délibération n°2017.02.053 en date du 17 février 2017 portant création et détermination de la composition de la CLECT,

Vu la délibération n°2017.03.078 en date du 20 mars 2017 portant désignation des membres de la CLECT modifiée par la délibération n° 2018.01.012 en date du 30 janvier 2018,

Vu la délibération n°18.0841 de la commune de Saint Christophe de Double en date du 14 août 2018 portant sur le remplacement de Monsieur Patrice Bouvry par Monsieur Georges Delabroy en qualité de représentant titulaire et de Monsieur Jacques Philipps par Monsieur Damien Brulatout en qualité de représentant suppléant ;

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 17 septembre 2018,

Vu l'avis de la commission « finances et fiscalité » en date du 11 septembre 2018,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de modifier la liste des membres de la CLECT comme suit :

	COMMUNES	Représentant titulaire	Représentant suppléant
1	ABZAC	Michel DION	Evelyne PARIOLLEAU
2	ARVEYRES	Nicolas DONIS	Anne CAZENAVE
3	BAYAS	Fabienne KRIER	Christian RAYMOND
4	BONZAC	Jean-Luc DARQUEST	François-Didier BASSET
5	CADARSAC	Armand REIS FILIPE	Régis WIECZORECK
6	CAMPS SUR L'ISLE	David RESENDE	Françoise DEMARE
7	CHAMADELLE	Gérard MUSSOT	Thierry BORDAT
8	COUTRAS	Jérôme COSNARD	Michel FOULOUX
		Alain JAMBON	Baptiste CHANSARD
		Roger RAMOS	Jean-Paul DUBOIS
9	DAIGNAC	Eric LACOUME	Ludovic BARTHE
10	DARDENAC	Odile LUMINO	Jean-Yves HACHE
11	ESPIET	Bernard PIOT	Damien GRAIN
12	GENISSAC	Emilie FAUBET	Gérard HENRY
13	GOURS	Honoré SEGUY	Gisèle SAUVANAUD
14	GUITRES	Annie ESTEBAN	Sylvie SCHWARZ
15	IZON	Anne-Marie ROUX	Sophie CARRERE
		Frédéric MALVILLE	Christian ROBIN
		Laurent DE LAUNAY	Delphine FLOIRAT RATTE
16	LAGORCE	Bruno LAVIDALIE	Olivier MAURICE
17	LALANDE DE POMEROL	Frédéric DUDILOT	Sébastien GODINEAU
18	LAPOUYADE	Hélène ESTRADÉ	Hervé GODINAUD
19	LE FIEU	Michel VACHER	Mariette BENECH
20	LES BILLAUX	Michel MILLAIRE	Thierry BALAN

	COMMUNES	Représentant titulaire	
21	LES EGLISOTTES	Bernard GUILLEMOT	Bernard NADEAU
22	LES PEINTURES	Jacques MESPLEDE	Armand BATTISTON
23	LIBOURNE	Denis SIRDEY	Thierry MARTY
		Laurence ROUEDE	Annie POUZARGUE
		Corinne VENAYRE	Monique JULIEN
24	MARANSIN	Loïc MANON	Jean-Claude GOBIN
2	MOULON	Loïc MAGNAN	Renaud CHALLENGEAS
26	NERIGEAN	Jean-Luc LAMAISON	Jean-Louis PARENTEAU
27	POMEROL	Caroline RAYNIER	Cédric CAILLEGARIN
28	PORCHERES	David REDON	Christian AICOBERRY
29	PUYNORMAND	Joël BAYLE	Jean ARNAUD
30	SABLONS	Francine TREBUCHAIRE	Jean-Claude ABANADES
31	SAINT ANTOINE SUR L'ISLE	Paquerette PEYRIDIEUX	Cédric BORDET
32	SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE	Georges DELABROY	Damien BRULATOUT
33	SAINT CIERS D'ABZAC	Aline LACUENTRE	Kléber AUDINET
34	SAINT DENIS DE PILE	Pascal PERAULT	Michel EYMAS
		Henriette DUFOURG CAMOUS	Sylvie FAURIE
		Fabienne FONTENEAU	Marie-Claude SOURDY
35	SAINT GERMAIN DU PUCH	Catherine VIANDON	Henri Michel GATA
36	SAINT MARTIN DE LAYE	Jean-François MARTINEZ	Annie ROY
37	SAINT MARTIN DU BOIS	Philippe FAURT	Marie-Flor LACOSTE
38	SAINT MEDARD DE GUIZIERES	Stéphane CATALAN	Mireille CONTE JAUBERT
39	SAINT QUENTIN DE BARON	Jack ALLAIS	Marc CHERRIER
40	SAINT SAUVEUR DE PUYNORMAND	Martine CADOT	Jean-Pierre DUBET
41	SAINT SEURIN SUR L'ISLE	Anne BERTHOME	Marcel BERTHOME
42	SAVIGNAC DE L'ISLE	Chantal GANTCH	Muriel GABRIEL
43	TIZAC DE CURTON	Josette TRAVAILLOT	Christian ARFELLI
44	TIZAC DE LAPOUYADE	Dominique BERNESCUT	Pierre-Jean MARTINET
45	VAYRES	Jacques LEGRAND	Pierre MALVILLE
		Jocelyne LEMOINE	Jack GAUTHIER
		Eve RIBES	Laurence CHATELIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 04 octobre 2018
 Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Le Président,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 04/10/2018

Reçu en préfecture le 04/10/2018

Affiché le



ID : 033-200070092-20180925-2018_09_198-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU RIVE DROITE DE BORDEAUX**

Envoyé en préfecture le 04/10/2018
Reçu en préfecture le 04/10/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180925-2018_09_199-DE

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2018

2018-09-199 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 19 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt cinq septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Odile BONHOMME-TIBY , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Alain MAROIS , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Jérôme COSNARD, Catherine VIANDON, Georges DELABROY, Jean Claude ABANADES, Sophie BLANCHETON, Nouredine BOUACHERA, Hélène ESTRADÉ, Jean-Paul GARRAUD, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Pierre-Jean MARTINET, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Sylvie BOISSEL pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY, Sophie CARRERE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Marcel BERTHOME, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Chantal DUGOURD pouvoir à Mireille CONTE-JAUBERT, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Patrick NIVET pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Annie POUZARGUE pouvoir à Thierry MARTY, Laurence ROUEDE pouvoir à Denis SIRDEY

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

FINANCES ET FISCALITE
SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE REVERSEMENT DU
STATIONNEMENT - FPS ENTRE LA CALI ET LA VILLE DE LIBOURNE

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Considérant la dépénalisation du stationnement mis en place sur le territoire de la Ville de Libourne au 1^{er} janvier 2018,

Vu la signature autorisée de la convention entre la Ville de Libourne et l'ANTAI en date du 20 septembre 2017,

Vu la délibération de la Ville de Libourne en date du 20 septembre 2017, précisant la refonte des zones de stationnement et instituant les tarifs stationnement sur voirie et le FPS,

Vu l'article L 2333-87 du CGCT qui prévoit, d'une part, un reversement du produit du FPS à l'EPCI organisateur de mobilité et compétent en matière de voirie, et d'autre part l'utilisation par la Ville d'une partie de ce produit perçu pour financer les opérations de voirie,

Vu la délibération de la Ville de Libourne en date du 18 septembre 2018 autorisant le Mairie ou son représentant à signer la convention,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention avec la Ville de Libourne qui précise que le solde des recettes du FPS 2018 étant négatif, (après déduction faite des coûts de mise en œuvre du FPS), il ne sera procéder à aucun reversement à La Cali en 2018.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 04 octobre 2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU JOURNAIS**

Envoyé en préfecture le 04/10/2018
Reçu en préfecture le 04/10/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180925-2018_09_200-DE

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2018

2018-09-200 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 19 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt cinq septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Odile BONHOMME-TIBY , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Alain MAROIS , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Jérôme COSNARD, Catherine VIANDON, Georges DELABROY, Jean Claude ABANADES, Sophie BLANCHETON, Nouredine BOUACHERA, Hélène ESTRADÉ, Jean-Paul GARRAUD, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Pierre-Jean MARTINET, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Sylvie BOISSEL pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY, Sophie CARRERE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Marcel BERTHOME, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Chantal DUGOURD pouvoir à Mireille CONTE-JAUBERT, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Patrick NIVET pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Annie POUZARGUE pouvoir à Thierry MARTY, Laurence ROUEDE pouvoir à Denis SIRDEY

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

FINANCES ET FISCALITE

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DE
 DES COMBATTANTS DE SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES DANS LE CADRE DE
 L'EXPOSITION TEMPORAIRE "LES CHEMINS DE LA MÉMOIRE" DU 3 AU 11
 NOVEMBRE 2018**

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Libournais,

Vu les statuts de l'association « Union nationale des combattants de Saint Médard de Guizières »,

Considérant que cette association organise une exposition commémorative temporaire intitulé « les chemins de la Mémoire » du 3 au 11 novembre 2018 à Saint Médard de Guizières,

Vu le plan de financement prévisionnel établi par l'association :

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Location de matériel, frais postaux, frais de communication et divers frais	4 000 €	Conseil départemental de la Gironde	800 €
		La Cali	700 €
		Communes du Canton	400 €
		UNC Gironde	500 €
		Section UNC Saint Médard	500 €
		Mairie de Saint Médard de Guizières	500 €
		Annonces locaux et vente du souvenir de l'exposition	600 €
TOTAL	4 000 €	TOTAL	4 000 €

Vu l'avis du Bureau communautaire du 17 septembre 2018,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 700 € dans le cadre de la tenue de cette exposition temporaire à l'occasion de la commémoration de la fin de la 1ère guerre mondiale ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder au versement de cette aide selon l'imputation budgétaire suivante : Chapitre 65 – compte 6574 – fonction 020 DGEN0.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 04 octobre 2018
 Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 04/10/2018
Reçu en préfecture le 04/10/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180925-2018_09_201-DE

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2018

2018-09-201 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 19 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt cinq septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Odile BONHOMME-TIBY , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Alain MAROIS , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Jérôme COSNARD, Catherine VIANDON, Georges DELABROY, Jean Claude ABANADES, Sophie BLANCHETON, Nouredine BOUACHERA, Hélène ESTRADE, Jean-Paul GARRAUD, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Pierre-Jean MARTINET, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Sylvie BOISSEL pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY, Sophie CARRERE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Marcel BERTHOME, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Chantal DUGOURD pouvoir à Mireille CONTE-JAUBERT, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Patrick NIVET pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Annie POUZARGUE pouvoir à Thierry MARTY, Laurence ROUEDE pouvoir à Denis SIRDEY

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

FINANCES ET FISCALITE
GEMAPI : APPEL À PRODUIT AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

Envoyé en préfecture le 04/10/2018
Reçu en préfecture le 04/10/2018 – 2/3
Affiché le 
ID : 033-200070092-20180925-2018_09_201-DE

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu les lois MAPTAM du 27 janvier 2014 et NOTRe du 7 août 2015 transférant la compétence GEMAPI aux EPCI à compter du 1^{er} janvier 2018,

Vu la délibération du n° 2018-01-002 du 30 janvier 2018 prise par La Cali pour l'adoption de ses statuts dont les items obligatoires de la GEMAPI, items 1,2 5 et 8 de l'article L211-7 du Code de l'Environnement,

Vu l'article 1530 bis du code général des impôts permettant aux EPCI qui se substituent à leurs communes membres pour l'exercice de la compétence GEMAPI d'instituer et percevoir une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations en vue de financer la compétence,

Vu la délibération n°2018.01.007 en date du 30 janvier 2018 instituant la taxe GEMAPI,

Considérant que le produit de cette taxe doit être arrêté avant le 1^{er} octobre de chaque année pour l'application l'année suivante par le conseil communautaire dans la limite d'un plafond fixé à 40€ par habitant, au sens de l'article L .2334-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le produit voté de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence, telle qu'elle est définie à l'article L. 211-7 du code de l'environnement,

Considérant que le produit de cette imposition est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement y compris celles constituées par le coût de renouvellement des installations ainsi que par le remboursement des annuités d'emprunts, résultant de l'exercice de la compétence,

Considérant que le produit de la taxe est réparti entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, la taxe d'habitation et la cotisation foncière des entreprises, proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes a procurées l'année précédente,

Considérant que le produit de la taxe doit être arrêté chaque année par délibération du Conseil communautaire avant le 1^{er} octobre, et qu'à défaut le produit de l'année précédente sera reconduit,

Considérant le produit appelé pour 2018 d'un montant de 388 929 €,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 17 septembre 2018,

Vu l'avis de la commission « finances et fiscalité » en date du 11 septembre 2018,

Après en avoir délibéré,

Et à **l'unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire arrête le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour 2019 tel que suit :

- Pour la gestion des milieux aquatiques (GEMA) : participation aux syndicats de bassins versants :

Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant (SABV) de la Dronne aval	52 250 €
Syndicat Intercommunal d'Aménagement (SIA) de la Saye, du Galostre et du Lary	35 000 €
Syndicat Intercommunal d'Études, de Travaux et d'Aménagement de la Vallée de l'Isle (SIETAVI)	105 000 €
Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre 2 Mers (SMER E2M)	77 500 €
Syndicat Intercommunal de Travaux et d'Améliorations Foncières (SITAF) du Canton de Castillon	0 €
Sous-Total GEMA	269 750 €

- Pour la prévention des inondations (PI) :

Etude pour le dossier des Systèmes d'Endiguements	15 000 €
Participation aux Associations Syndicales Autorisées (ASA)	95 000 €
Sous-Total PI	110 000 €

Coût de gestion interne : 80 % des dépenses liées au poste

Chargé de Mission + secrétariat	39 000 €
Véhicule (amortissement + entretien + carburant + assurance)	4 500 €
Abonnement téléphonique	220 €
Formation	4 000 €
Sous-Total Gestion interne	47 720 €

Soit une taxe GEMAPI globale de **427 470 €**.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 04 octobre 2018
 Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Signature of Philippe BUISSON

Envoyé en préfecture le 04/10/2018

Reçu en préfecture le 04/10/2018

Affiché le



ID : 033-200070092-20180925-2018_09_201-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 03/10/2018
Reçu en préfecture le 03/10/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180925-2018_09_202-DE

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2018

2018-09-202 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 19 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt cinq septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON ,Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY ,Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Odile BONHOMME-TIBY , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Alain MAROIS , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Jérôme COSNARD, Catherine VIANDON, Georges DELABROY, Jean Claude ABANADES, Sophie BLANCHETON, Nouredine BOUACHERA, Hélène ESTRADÉ, Jean-Paul GARRAUD, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Pierre-Jean MARTINET, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Sylvie BOISSEL pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY, Sophie CARRERE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Marcel BERTHOME, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Chantal DUGOURD pouvoir à Mireille CONTE-JAUBERT, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Patrick NIVET pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Annie POUZARGUE pouvoir à Thierry MARTY, Laurence ROUEDE pouvoir à Denis SIRDEY

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

FINANCES ET FISCALITE

TAXE DE SÉJOUR : NOUVELLES DISPOSITIONS ET MODALITÉS DE PERCEPTION AU 1ER JANVIER 2019

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu les articles L.2333-26 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du tourisme et notamment ses articles L.422-3 et suivants,

Vu la délibération du Conseil départemental de la Gironde en date du 4 juillet 1984 instituant une taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour de 10 %,

Vu la délibération de La Cali en date du 28 septembre 2012 instituant la taxe de séjour sur le territoire de La Cali et celles en date du 13 février 2015 et du 26 juin 2015 portant nouvelles dispositions et modalités de perception de la taxe de séjour,

Vu la délibération de La Cali en date du 9 janvier 2017 qui uniformise la taxe de séjour sur son territoire,

Considérant la loi de finances rectificative pour 2017 et notamment son article 44 qui fixe les nouveaux tarifs planchers et plafonds de la taxe de séjour et modifie la taxation des hébergements non classés à compter du 1^{er} janvier 2019 : « Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergement mentionnées dans le tableau du troisième alinéa du présent article, le tarif applicable par personne et par nuitée est compris entre 1 et 5 % du coût par personne de la nuitée, dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes. »

La Taxe additionnelle Départementale (TAD) de 10 % s'ajoute à la taxe de séjour.

Considérant les modalités de recouvrement de la taxe de séjour sur le territoire le La Cali, trois fois par an au :

- 10 juin, pour les taxes perçues du 1^{er} janvier au 30 avril,
- 10 octobre, pour les taxes perçues du 1^{er} mai au 31 août,
- 10 février, pour les taxes perçues du 1^{er} septembre au 31 décembre,

par les moyens de paiements suivants : chèques, virements, paiements en ligne sur le site, espèces.

Considérant les mises en demeure de régler envoyées aux hébergeurs 30 jours après la date limite de paiement,

Considérant les taxations d'office envoyées aux hébergeurs si le paiement n'est pas effectué dans les 30 jours suivants la mise en demeure,

Considérant l'émission d'un titre exécutoire si le paiement n'est pas régularisé 30 jours après l'envoi des taxations d'office,

Vu l'avis de la commission « finances et fiscalité » en date du 11 septembre 2018,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 17 septembre 2018,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité (61)** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2019, les tarifs, au réel, selon les propositions faites dans le tableau ci-dessous.
- de valider les modes de recouvrement de la taxe de séjour.

Catégories d'hébergement	Tarifs actuels	Tarifs planchers	Tarifs plafonds	Tarifs proposés
Palaces	3.50 €	0.70 €	4.00 €	3.50 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2.50 €	0.70 €	3.00 €	2.50 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1.50 €	0.70 €	2.30 €	1.80 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1.00 €	0.50 €	1.50 €	1.20 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.90 €	0.30 €	0.90 €	0.90 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0.75 €	0.20 €	0.80 €	0.75 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de campings-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0.55 €	0.20 €	0.60 €	0.60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20 €	0.20 €	0.20 €	0.20 €
Hôtel, résidence de tourisme et village de vacances, sans classement ou en attente de classement, meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0.40 €	1 % sur le tarif de la nuitée HT/personne	5 % sur le tarif de la nuitée HT/personne	3 % sur le tarif de la nuitée HT/personne

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 3 octobre 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 03/10/2018

Reçu en préfecture le 03/10/2018

Affiché le

SLO

ID : 033-200070092-20180925-2018_09_202-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 03/10/2018
Reçu en préfecture le 03/10/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180925-2018_09_203-DE

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2018

2018-09-203 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 19 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt cinq septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON ,Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY ,Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Odile BONHOMME-TIBY , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Alain MAROIS , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Jérôme COSNARD, Catherine VIANDON, Georges DELABROY, Jean Claude ABANADES, Sophie BLANCHETON, Nouredine BOUACHERA, Hélène ESTRADÉ, Jean-Paul GARRAUD, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Pierre-Jean MARTINET, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Sylvie BOISSEL pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY, Sophie CARRERE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Marcel BERTHOME, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Chantal DUGOURD pouvoir à Mireille CONTE-JAUBERT, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Patrick NIVET pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Annie POUZARGUE pouvoir à Thierry MARTY, Laurence ROUEDE pouvoir à Denis SIRDEY

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

FINANCES ET FISCALITE FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR DE LA TAXE COMMERCIALES - TASCOM

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu la délibération n°12.09.140 en date du 28 septembre 2012 instituant la taxe sur les surfaces commerciales - TASCOM sur son territoire à compter du 1^{er} janvier 2013,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la Communauté d'agglomération du Libournais et de la Communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1^{er} janvier 2017, d'une Communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2017 actant le retrait de la commune de Camiac et Saint Denis du périmètre communautaire,

Vu la délibération n°2017.09.258 en date du 25 septembre 2017 fixant le coefficient multiplicateur de La Cali à compter du 1^{er} janvier 2018 à 1,10 sur l'ensemble du territoire,

Considérant que le coefficient multiplicateur de la TASCOM doit être fixé entre 0,8 et 1,20 et qu'il ne peut varier de plus 0,05 par an,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de :
- de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2019, le coefficient multiplicateur de la TASCOM à 1,15,
- de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 3 octobre 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Handwritten signature of Philippe Buisson.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 03/10/2018
Reçu en préfecture le 03/10/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180925-2018_09_204-DE

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2018

2018-09-204 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 19 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt cinq septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON ,Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY ,Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Odile BONHOMME-TIBY , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Alain MAROIS , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Armand REIS-FILIFE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Jérôme COSNARD, Catherine VIANDON, Georges DELABROY, Jean Claude ABANADES, Sophie BLANCHETON, Nouredine BOUACHERA, Hélène ESTRADE, Jean-Paul GARRAUD, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Pierre-Jean MARTINET, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Sylvie BOISSEL pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY, Sophie CARRERE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Marcel BERTHOME, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Chantal DUGOURD pouvoir à Mireille CONTE-JAUBERT, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Patrick NIVET pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Annie POUZARGUE pouvoir à Thierry MARTY, Laurence ROUEDE pouvoir à Denis SIRDEY

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

FINANCES ET FISCALITE
TAXE SUR LES FRICHES COMMERCIALES - ANNÉE 2019

Envoyé en préfecture le 03/10/2018
Reçu en préfecture le 03/10/2018
Affiché le 
ID : 033-200070092-20180925-2018_09_204-DE

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu les articles 1530 et 1639 A bis du Code général des impôts,

Considérant que La Cali a institué par délibération n°2017.09.261 en date du 25 septembre 2017 la taxe sur les friches commerciales,

Considérant que cette taxe est calculée à partir du revenu cadastral de local commercial, lequel est multiplié par un taux, 10 % la première année, 15 % la deuxième année, 20 % à compter de la troisième année. Ce taux peut évoluer dans la limite du double des taux.

Considérant que les locaux vacants indépendamment de la volonté du propriétaire sont exonérés de la taxe annuelle sur les locaux commerciaux,

Vu l'avis de la commission « finances et fiscalité » en date du 11 septembre 2018,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 17 septembre 2018,

Après en avoir délibéré,

Et à **l'unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de valider l'envoi de la liste des locaux commerciaux à la direction régionale des finances publiques pour taxer les locaux commerciaux vacants depuis plus de 2 ans à la taxe sur les friches commerciales de la manière suivante :

10 % la première année,
15 % la deuxième année,
20 % à compter de la troisième année.

- de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 3 octobre 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

